



Séance du Conseil municipal du lundi 14 mai 2018

Procès-verbal

Présents	M. Serge GUINAND, président	Exécutif	M. René JEMMELY, maire
	M. Patrick FISCHLER, vice-président		M. Didier FLECK, adjoint
	Mme Françoise CERUTTI		M. Olivier GOY, adjoint
	Mme Adélaïde CRUCHON		
	Mme Claire-Lise HALDEMANN	Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
	Mme Ursula ZIELAZEK		
	M. Thierry BUBLOZ	Procès-verbaliste	
	M. Jacques HUTIN		M. Giovanni ERRICHELLI
	M. Philippe ISELI		
	M. Olivier JUNGO		
	M. Joël PÜRRO		
	M. Daniel MENETREY		
	M. Claude-André MEYER		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

- D 04-2018 P : approbation des comptes 2017
-> rapport de la commission des finances du 25 avril 2018
- D 05-2018 P : approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et des moyens de les couvrir
- D 06-2018 P : ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 212'600.- pour la mise en séparatif des chambres mixtes de la commune
- D 07-2018 P : demande de naturalisation n° 2017.4372 (huis clos)

Résolution

- R 02-2018 P : décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 21 mars 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal de CHF 20'000.- destinée à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA) soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)



5. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal
 6. Autres propositions de motions et de résolutions
 7. Communications des commissions
 8. Fixation des dates des prochaines commissions
 9. Questions et divers
-

Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous puis, avant d'ouvrir formellement la séance, passe la parole à **M. FISCHLER** qui souhaite remercier le Conseil et l'Exécutif pour les messages de condoléances exprimés lors du décès de sa maman. Il est aussitôt après procédé à la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018

- Page 4, point 3.5 (omission) : deux sujets évoqués par M. FLECK ne figurent pas au PV ; ceux-là (terrain omnisport et FO 18) y seront ajoutés, selon la teneur de son courriel adressé au Secrétariat général.
- Page 4, point 4.1 (précision) : *Concernant d'autres sujets en cours* et suite à la question de M. FISCHLER, il répond...
- Page 6, point 5, 4^e intervention (modification) : M. FLECK intervient...ne préjuge en rien de la *propriété* des locaux...
- Page 8, point 7.4 (erreur) : il s'agit *d'une seule* œuvre d'art et non pas de trois.
- Page 9, point 9.3 (nouvelle composition) : *M. GUINAND a adressé un courriel à l'organisateur afin de savoir si des ex-conseillers sont autorisés à y participer.*

Aucun autre point n'étant soulevé, sous réserve des modifications ci-dessus, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018 est approuvé **À L'UNANIMITÉ (12)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. GUINAND indique avoir reçu une invitation aux tournois de football et de pétanque des élus genevois, le samedi 2 juin 2018, à laquelle il a répondu par la négative, puisque ce même jour le Conseil est retenu à l'occasion de sa sortie annuelle.



3. Communications de l'Exécutif

3.1 Abribus

M. GOY indique que les procédures d'autorisation sont toujours en cours.

3.2 Crèche intercommunale

M. FLECK rapporte que la commune de Chancy a officiellement annoncé qu'elle renonçait à s'associer au groupement intercommunal. Cette situation ne change rien aux statuts eux-mêmes, sinon de devoir modifier le nombre des communes participantes, qui seront non plus trois, mais deux uniquement. Une rencontre aura lieu avec la commune d'Avully, dont les propos seront rapportés lors de la prochaine séance de ce Conseil.

3.3 Entreprises formatrices

M. FLECK rapporte que CAP EMPLOI a convié le 11 avril dernier des entreprises formatrices et des jeunes intéressés par une opération de recrutement direct, dont l'expérience mériterait d'être étendue.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 04-2018 P : proposition du Maire relative à l'approbation des comptes 2017.

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'UNANIMITÉ (12).

M. BUBLOZ enchaîne avec la lecture du rapport de la commission des finances. Il en ressort, en préambule, qu'un regard différent a été posé cette année sur les comptes, puisqu'un nouveau réviseur a été mandaté.

Le résultat de l'année laisse apparaître un bénéfice de Fr. 645'330.65.

Au niveau des recettes, il convient de relever que les rentrées fiscales sont plus importantes que prévues.

Au niveau des dépenses, leur baisse est expliquée par un suivi rigoureux de l'Exécutif tout au long de l'année comptable, ainsi que par l'économie de certaines dépenses prévues, mais non-engagées.

M. BUBLOZ poursuit la lecture du rapport en détaillant et en commentant les différents postes de dépenses et de recettes, puis invite M. GANGLOFF à apporter une précision concernant la baisse de la péréquation intercommunale des personnes morales : 80% de l'imposition des personnes morales va aux communes, selon leur lieu de domicile, et 20% est versée dans un fonds commun (pour constituer la péréquation en question), dont le montant effectivement perçu ne sera connu précisément qu'une



année et demie après l'estimation calculée. Cela explique la baisse relative enregistrée sur l'exercice 2017.

M. BUBLOZ continue sa lecture du rapport en indiquant que l'estimation des immeubles de la commune devra être revue à la hausse lors du prochain budget. Il indique par ailleurs que la mention des parcelles communales au bilan pour un montant symbolique de Fr. 1.- fera l'objet d'un examen.

M. GANGLOFF précise qu'un expert devra effectivement réévaluer tous les immeubles du patrimoine financier de la commune à leur valeur de remplacement.

M. BUBLOZ, pour conclure, indique que la Commission propose au Conseil d'accepter les comptes tels que présentés.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 14 mai 2018,
À L'UNANIMITÉ (12),

DÉCIDE

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de Fr. 3'918'195.81 aux charges et de Fr. 4'563'526.46 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 645'330.65.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de Fr. 76'883.44 aux dépenses et de Fr. 14'000.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 62'883.44.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 62'883.44 par l'autofinancement à raison de Fr. 2'114'704.65 au moyen de la somme de Fr. 1'469'374.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 645'330.65.

L'excédent de financement s'élève à Fr. 2'051'821.21.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 645'330.65 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de Fr. 30'758'781.68 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	18'807'204.48
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	11'951'577.20
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	30'758'781.68

Et au passif un montant de Fr. 30'758'781.68 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) Fr. 403'563.13



- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	13'231'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	24'076.70
- Provisions (nature 24)	Fr.	1'336'710.60
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	1'897'147.87
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	13'866'283.38
Total du passif	Fr.	30'758'781.68

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à Fr. 0.00.

4.2 D 05-2018 P : approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et des moyens de les couvrir.

Le président donne lecture du texte de la délibération et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté **à l'UNANIMITÉ (12)**.

M. JEMMELY précise que l'ensemble de ces montants figure aux notes explicatives en possession des membres du Conseil.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 14 mai 2018,
À l'UNANIMITÉ (12),

DÉCIDE

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de Fr. 196'924.00, soit :

01	CONSEIL MUNICIPAL		
01.0.30001	Jetons de présence des commissions	Fr.	1520.00
01.0.30300	Ass. sociales, AVS/AI/APG/Chômage	Fr.	222.40
02	MAIRE ET ADJOINTS		
02.0.31700	Dédommagements	Fr.	757.85
05	ADMINISTRATION GENERALE		
05.0.31000	Fournitures de bureau et imprimés	Fr.	1'966.08
05.0.31301	Articles pour la revente Poste	Fr.	2'081.15
05.0.35200	Cotisation au SIACG	Fr.	1.00
08	IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
08.0.31300	Achat fournitures et marchandises	Fr.	1'392.04
08.0.31600	Locations parking CCA + divers	Fr.	1'379.05
14	INCENDIE ET SECOURS		
14.0.31100	Achat mobilier, machines, véhicules	Fr.	1'734.15
21	ECOLES PUBLIQUES		
21.0.31300	Achat fournitures et marchandises	Fr.	1'353.11



33	PARCS ET PROMENADES		
33.0.31300	Achat fournitures et marchandises	Fr.	4'442.95
33.0.31400	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	11'484.35
33.0.31800	Honoraires et prestations	Fr.	63.30
34	SPORTS		
34.0.31400	Entretien immeubles par tiers	Fr.	16'573.60
34.0.36500	Subventions institutions sportives	Fr.	991.55
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE		
54.0.31100	Achat de matériel	Fr.	46.00
54.0.31801	Restaurant scolaire	Fr.	87'204.50
54.0.35200	Participation crèches	Fr.	1'592.70
58	AIDE SOCIALE		
58.0.34100	Compensation canton – Fonds de régulation	Fr.	2'155.00
58.0.35200	Participation CAS et IMAD Bernex	Fr.	161.00
58.0.36201	CapEmploi	Fr.	3'389.95
65	TRAFIC REGIONAL		
65.0.31311	CFF, achats billets journaliers	Fr.	1'000.00
65.0.36600	Subventions UNIRESO	Fr.	3'200.00
71	APPROV. ET PROTECTION DES EAUX		
71.0.31200	Eau des fontaines	Fr.	887.20
71.0.31400	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	4'499.40
71.0.31800	Etude d'aménagement communal (PGEE)	Fr.	22'853.55
74	CIMETIERE, COLUMBARIUM, CREMATOIRE		
74.0.31200	Eau, énergie, combustible	Fr.	751.75
90	IMPÔTS		
90.0.346.00	Comp. financ. communes françaises	Fr.	3'863.13
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		
95.0.31400	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	1'456.50
95.0.31800	Honoraires et prestations	Fr.	17'900.74

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

4.3 D 06-2018 P : proposition du Maire relative aux travaux de mise en séparatif des chambres mixtes de la commune.

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'**UNANIMITÉ (12)**.

M. GOY indique que ces travaux visent à adapter le réseau d'évacuation des eaux afin de satisfaire aux obligations cantonales, et ce consécutivement au développement de la commune.



Pour répondre à la question de **M. PÜRRO**, Monsieur le Maire indique que le montant de cet investissement sera remboursé par le fonds intercommunal, qui prendra en charge son amortissement sur une durée de 40 ans.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 14 mai 2018,
À L'UNANIMITÉ (12),

DÉCIDE

1. D'ouvrir au maire un crédit de Fr. 212'600.- TTC destiné aux travaux de mise en séparatif des chambres mixtes de la commune.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr. 212'600.-, à laquelle il y a lieu de déduire le prélèvement de Fr. 205'845.- sur le compte « taxes d'écoulement » auprès de l'État de Genève, soit un montant total net de Fr. 6'755.- qui sera amorti au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2018.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique n° 7206.4612.

4.4 D 07-2018 P : proposition du Maire relative à la demande de naturalisation n° 2017.4372 (huis clos)

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 14 mai 2018,
À L'UNANIMITÉ (12+1),

DÉCIDE

1. De préavisser favorablement la demande de naturalisation n° 2017.4372.

4.5 R 02-2018 P : décision de l'assemblée générale de l'Association des communes Genevoises du 21 mars 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal de CHF 20'000.- destinée à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA) soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC).

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté **à L'UNANIMITÉ (12).**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 14 mai 2018,



DÉCIDE

par 11 non et une abstention,

De s'opposer à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 21 mars 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal de CHF 20'000.- destinée à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA).

5. **Élection des membres du Bureau du Conseil municipal**

MM. FISCHLER et HUTIN sont élus respectivement président et vice-président du Bureau, à l'**UNANIMITÉ (12)**.

Le président rappelle les dispositions de l'article 6 du règlement du Conseil municipal et propose **M. GANGLOFF** en qualité de Secrétaire du Conseil municipal, candidature que le Conseil valide à l'**UNANIMITÉ (12)**.

6. **Autres propositions de motions et de résolutions**

Néant

7. **Communications des commissions**

7.1 **Commission économie et agriculture**

M. MENETREY rapporte que la Commission commence à recevoir des messages pour la journée des entreprises, qui se tiendra le 6 octobre 2018.

7.2 **Commission aménagements et travaux**

M. MEYER rapporte que la Commission s'est réunie le 16 avril pour débattre des travaux nécessaires à l'endroit de plusieurs dessertes routières.

7.3 **Commission sociale**

Mme CERUTTI rappelle que la Commission a rencontré trois sculpteurs ayant chacun un projet personnel avec pour thème le slogan communal ; il en est ressorti que l'œuvre de M. Joe FONTAINE (Soral), est la plus représentative, notamment parce que l'artiste utilise une pierre locale, la serpentinite. Pour aller de l'avant, il conviendrait d'obtenir un mandat formel de l'Exécutif.



M. FLECK intervient pour indiquer qu'à ce stade, il convient tout d'abord de discuter avec l'artiste retenu, afin d'examiner plus en détail le thème et la symbolique de l'œuvre.

M. JUNGO approuve ces propos, tout en indiquant qu'Athenaz serait le lieu retenu.

Mme HALDEMANN indique que la Commission reviendra avec plus de précisions lors d'une prochaine séance du Conseil.

Sur le principe et à L'UNANIMITÉ (12),

le Conseil valide le choix de l'artiste et invite la Commission à poursuivre ses travaux.

7.4 Plan directeur communal

M. HUTIN rapporte que le projet avance, que la Commission affine ses travaux et enverra le dossier aux services de l'urbanisme d'ici deux à trois séances de travail.

7.5 Commission Sablière du Cannelet SA

M. GUINAND rapporte que l'urgence demandée par le groupe MCG a finalement été retirée. Une séance est prévue avec **Me MÉGEVAND** le 5 juin 2018, à l'issue de laquelle il sera possible d'en savoir davantage.

8. Fixation des dates des prochaines commissions

▪ Commission environnement :	11 juin 2018 à	20h00
▪ Commission économie et agriculture :	12 juin 2018 à	18h30
▪ Commission aménagement et travaux :	18 juin 2018 à	20h00
▪ Commission sociale :	28 mai 2018 à	18h30
▪ Commission ad hoc plan directeur communal :	4 et 18 juin 2018 à	18h30
▪ Commission ad hoc terrains Portier :	22 mai 2018 à	18h30
▪ Commission ad hoc Sablière :	5 juin 2018 à	18h30 (*)

(*) *cette séance est élargie à tous les membres du Conseil qui souhaitent y participer*

9. Questions et divers

9.1 Mme ZIELAZEK s'enquiert de l'état d'avancement du terrain multisport ; **M. JEMMELY** explique que les autorisations sont en cours et que ce projet sera présenté à la prochaine séance de commission.



- 9.2 **Mme HALDEMANN** s'enquiert des résultats obtenus pour les sondages réalisés à l'endroit des terrains Portier ; **M. GOY** indique avoir reçu à ce sujet une information qu'il n'a malheureusement pas encore eu le loisir d'apprécier en détail.
- 9.3 **M. GOY** indique que le poteau incendie qui doit être posé à l'angle des routes de Chancy et d'Athenaz risque de ne pas l'être, sauf participation des SIG, ceci en raison de problèmes techniques qui renchérissent excessivement les coûts d'exécution.
- 9.4 **M. FLECK** rappelle la sortie des Aînés, prévue le 29 mai prochain.
- 9.5 **M. HUTIN** a pu constater l'achèvement des travaux à l'endroit de la benne à déchets et félicite l'Exécutif pour la qualité de l'ouvrage.
- 9.6 **M. JUNGO** rapporte qu'une campagne d'arrachage de renouées du Japon a été organisée à l'aide de trois bénévoles de la commune, qu'il tient ici à remercier.
- 9.7 **M. GUINAND** distribue le programme de la sortie du Conseil qui aura lieu le 2 juin 2018 et en commente les points ainsi que la logistique.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

Le président du Conseil clôt la séance à 19h45

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil